

L'APPROCHE TRANSVERSALE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Si la présentation formelle de la Charte, avec son arborescence Axe-Orientation-Mesure, traduit son ambition et sa cohérence, elle ne reflète pas, en revanche, la méthodologie qui préside à sa mise en œuvre : la transversalité. Au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, il n'est pas une action qui ne soit envisagée dans son interdépendance avec les autres domaines de compétence que le sien propre, dans ses rejaillissements sur eux. Cette approche, à l'opposé du compartimentage, contribue à la vitalité des actions et à la dynamique du projet territorial dans lequel elles s'insèrent. Elle témoigne aussi bien d'une vision pour le territoire que d'une connaissance profonde des enjeux. Car la porosité entre

les domaines de compétence est une réalité effective. En voici un exemple : le Parc naturel régional a créé une société d'économie mixte, baptisée Causses Energia, afin de stimuler la construction de réseaux de chaleur bois. Il s'agit d'une action éminemment transversale. L'alimentation des réseaux de chaleur (énergie renouvelable et résilience au changement climatique) nécessite une gestion sylvicole (ressource naturelle forestière) qui entretient de manière durable la forêt (paysages) au bénéfice de sa faune et de sa flore (biodiversité), de leur attractivité (tourisme), d'éléments paysagers et d'un patrimoine immatériel lié à ces milieux (médiation culturelle). De même, la création d'abris de troupeau

modulables, impulsée par le Parc, vise à protéger les brebis face à la prédatation (biodiversité) et à maintenir une activité pastorale (agriculture durable) qui préserve les milieux ouverts (paysages) et leur caractère exceptionnel en Europe (tourisme). Ou encore : l'ouverture, à Creissels, du sentier de randonnée des Cascades (tourisme) place en exergue les enjeux de protection de l'eau et des réserves karstiques (ressources naturelles) et longe en chemin un ancien moulin (patrimoine). La notion de transversalité irrigue au quotidien les travaux du Syndicat mixte du Parc. Elle se retrouve dans les six grandes missions d'animation territoriale qui caractérisent son bilan de ces dernières années.

PLANIFIER Une ambition pour le territoire

Orchestration et réalisation de documents de planification essentiels :

- ♦ Le SCoT Sud-Aveyron, Schéma de Cohérence Territoriale, pour un aménagement durable du territoire à l'horizon 2042.

Le SCoT édicte des règles et définit des orientations en faveur de :

- ♦ la protection de la ressource en eau ; tous les périmètres connus sont cartographiés, toutes les zones humides protégées contre la construction
- ♦ la préservation des paysages, de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- la mise en place de la Trame verte et bleue a permis de visualiser une approche territoriale des enjeux environnementaux et, avec l'Atlas des paysages, d'éviter l'aménagement de

- zones à forts enjeux
- ♦ la réduction de l'artificialisation des sols et la maîtrise des impacts des activités ; par la densification de la tache urbaine (construction de plus d'1/3 des logements dans le tissu urbain bâti, surface moyenne des logements ramenée à 1000m² d'ici 2030) et le zonage des Zones d'activité économique
 - ♦ l'approche qualitative de l'urbanisation
 - ♦ la répartition équitable des équipements et services, fondée sur une armature territoriale multipôles
 - ♦ le maintien de l'agriculture ; la zone agricole est stabilisée à plus de 51% de la superficie du territoire et une compensation de surface agricole est instituée pour les projets d'aménagement
 - ♦ le développement d'un tourisme durable,
 - ♦ l'attractivité.
 - ♦ Le PCAET, Plan Climat Air Énergie Territorial, plan d'actions sur cinq années qui définit des objectifs pour la transition écologique du territoire à l'horizon 2050 :
 - ♦ diminution de 53% des consommations

énergétiques annuelles et promotion des mobilités douces, pour lutter contre le changement climatique (année de comparaison 2017)

- ♦ multiplication par 2,6 de la production annuelle d'énergie renouvelable . Les zones potentielles de développement éolien et photovoltaïque au sol sont définies et les conditions d'implantation encadrées, afin que le déploiement des énergies renouvelables réponde à une stratégie de territoire et non aux convoitises de promoteurs privés peu soucieux des enjeux environnementaux et paysagers.
- ♦ atteinte de l'équilibre énergétique dès 2022
- ♦ amélioration de la qualité de l'air et atteinte de la neutralité carbone.

Ces documents de référence pour l'aménagement durable, la résilience et la modernisation du territoire ont été co-construits avec les Communautés de communes, les partenaires et les habitants.

PROTÉGER Une mission statutaire du territoire

Connaissance, gestion et protection des ressources naturelles et de la biodiversité :

- ♦ Études hydrogéologiques de grande envergure
- ♦ Réseaux de mesures, qualitatives et quantitatives, sur les sources patrimoniales du territoire et au-delà
- ♦ Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- ♦ Crédit d'un service Spanc (assainissement non collectif) sur l'ensemble du territoire pour diminuer les rejets en milieu naturel
- ♦ Gestion des sites Natura 2000
- ♦ Gestion et valorisation patrimoniales de la forêt
- ♦ Participation au plan Paysage du Larzac de la DREAL
- ♦ Protection des continuités écologiques avec mise en place d'une Trame Verte et Bleue afin d'intégrer ces enjeux dans les documents de planification (du SCoT aux PLUi).

La connaissance fine de la ressource en eau permet de mieux protéger les périmètres de protection, d'intervenir rapidement en cas de pollution ponctuelle, pour la santé publique et la préservation de l'environnement.

FÉDÉRER

Une impulsion pour le territoire

Impulsion et coordination de candidatures à l'échelle du territoire :

- ◆ orchestration d'un Pôle de Pleine Nature après l'obtention de deux appels à projets, l'un sur la Communauté Millau Grands Causses, l'autre sur le territoire du Parc naturel régional étendu à celui du PETR Lévézou avec 44 projets de valorisation des activités de nature. La mutualisation des actions permet d'organiser le tourisme en intégrant les enjeux environnementaux dans tous les projets d'aménagement. Elle donne aux territoire et aux acteurs du tourisme des moyens pour s'inscrire dans un développement durable par la valorisation du patrimoine naturel et culturel local
- ◆ obtention de l'appel à projets Grand Site Occitanie « Millau, Roquefort, Sylvanès », pour un rayonnement touristique international qui s'appuie sur les sites emblématiques du territoire
- ◆ obtention de l'appel à projets « Relever le défi démographique » Massif Central, pour une stratégie d'accueil et d'attractivité basée sur l'accompagnement du projet de vie des nouveaux arrivants.

◆◆◆

CRÉER

Une décision pour le territoire

Création d'outils innovants en faveur des circuits courts et d'une économie circulaire.

- ◆ la société d'économie mixte Causses Energia, créée en 2016 pour le portage de projets d'EnR sur le territoire, notamment réseaux de chaleur et chaudières utilisant la biomasse locale
- ◆ le Projet Alimentaire Territorial (PAT), lauréat 2019 du Programme national pour l'Alimentation, dont l'enjeu majeur est de favoriser la relocalisation de la production dans l'économie alimentaire et la mise en valeur des pratiques agricoles et produits du territoire. Ce PAT est axé en premier lieu sur l'approvisionnement de la restauration collective et sur la structuration/mutualisation de la logistique des producteurs. Le PAT apporte un soutien aux petits producteurs locaux qui ont adopté des pratiques agricoles vertueuses. Il permet à la population d'accéder, à travers la restauration collective, à une alimentation plus saine.

Ces outils sont mis en place en collaboration avec les acteurs compétents du territoire, publics, privés et associatifs.

◆◆◆

EXPÉRIMENTER

De l'innovation pour le territoire

Test et facilitation d'initiatives innovantes peu ou pas répandues sur le territoire :

- ◆ solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (autopartage, autostop sécurisé, prêt-essai de vélo électrique,...)
- ◆ mise en place d'opérations collectives pour des projets photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics, sur l'ensemble du territoire. Massifier le développement du photovoltaïque en toiture permet de développer les énergies renouvelables sans artificialiser les sols, en lien avec des acteurs locaux et au bénéfice de tout le territoire (tandis qu'un projet de 100ha au sol profite à une poignée d'acteurs et impacte fortement l'agriculture, la biodiversité et le paysage)

Les projets accompagnés, par-delà leur échelon (communal, communautaire,...) s'inscrivent dans la stratégie d'aménagement durable et d'attractivité du territoire.

◆◆◆

ACCOMPAGNER

Une cohésion pour le territoire

L'accompagnement des projets portés par les collectivités, à travers :

- ◆ l'animation et le pilotage du Contrat territorial Occitanie, de la convention Leader et de plusieurs appels à projets sur un territoire élargi (Parc + PETR) Grands Causses Lévézou
- ◆ l'apport, par la direction et les chargés de mission, d'un accompagnement et d'une ingénierie dans un large éventail de compétences : montage technique et financier, urbanisme durable, économies d'énergie, intégration paysagère, travaux de réhabilitation, etc. Cet appui permet au territoire de mettre en œuvre des solutions de développement durable parfois complexes à créer et de mettre en place des démarches participatives. L'accompagnement pour la réhabilitation de bourgs-centres contribue à l'attractivité de ces bourgs, à travers une offre de logements neufs qui permet de limiter l'ouverture à l'urbanisation d'espaces NAF.

Les projets accompagnés, par-delà leur échelon (communal, communautaire,...), s'inscrivent dans la stratégie d'aménagement durable et d'attractivité du territoire.